

Richard Collasse, un ange gardien européen à Tokyo

LE PRÉSIDENT
DE L'EUROPEAN
BUSINESS
COMMUNITY
SE BAT CONTRE LE
PROTECTIONNISME
NIPPON



RICHARD COLLASSE

► 2002 Président de l'European Business Community du Japon, Richard Collasse, 49 ans, est membre du comité stratégique de Chanel.
► 1995 Il devient le président de Chanel Japon où ce diplômé de Harvard est entré en 1985, après un début de carrière chez Akai France et Givenchy.

TOKYO
de notre envoyée spéciale
Les discussions bilatérales annuelles entre la Commission de Bruxelles et le gouvernement japonais ont été retardées d'un mois, ne débutant que lundi 25 novembre et non en octobre comme prévu, Richard Collasse en est un peu le responsable.

L'homme à deux casquettes. Président de Chanel Japon (1 200 salariés, un chiffre d'affaires évalué à 700 millions de dollars), il a été élu, depuis janvier, à la tête de l'European Business Community (EBC). Émanation des treize chambres de commerce européennes présentes dans l'archipel nippon, ainsi que des bureaux commerciaux de l'Irlande et de l'Espagne - et bientôt, semble-t-il, du Portugal -, ce lobby regroupe à 500 entreprises du Vieux Continent, de Nestlé à la PME individuelle. Son objectif ? Tenter de leur rendre la vie des affaires plus facile. Lever les freins à l'importation, pointer les dispositions légales qui faussent la concurrence..., l'EBC aide toutes les « victimes » des barrières protectionnistes nippones à dialo-

guer avec les autorités de Tokyo, et donc à faire progresser les dossiers. Autant de chantiers dont prend connaissance la Commission de Bruxelles, qui a donc attendu la publication d'un Livre blanc par l'EBC - c'était le 22 novembre en grande pompe à Tokyo - pour entamer le dialogue avec le gouvernement japonais.

Le document d'une centaine de pages environ recense les travaux des 29 comités - sectoriels ou transversaux - qui composent l'organe de lobbying. Avec de belles histoires. Au sein du comité « horticulture », un seul membre : une entreprise hollandaise. Premier marché mondial des fleurs coupées, le Japon intéresse évidemment les Pays-Bas qui se heurtent à des problèmes phytosanitaires ubuesques. Si les fleurs importées reçoivent sept insectes

précis, les douanes nippones ordonnent qu'elles soient fumigées, donc invendables par la suite. Or ces mêmes petites bêtes sont tout à fait tolérées sur les fleurs japonaises.

Le discours de Richard Collasse, lors de la présentation de son Livre blanc à un parterre de responsables japonais, est un bijou de diplomatie. Représentant l'EBC, il s'est évidemment exprimé en anglais, mais aurait très bien pu le faire en japonais tant il maîtrise parfaitement la langue. Les

Toutes les réformes y compris celles qui permettront « aux investisseurs étrangers de développer leurs investissements et d'améliorer leur activité ».

Parmi les dossiers chauds qui n'ont toujours pas trouvé une oreille attentive du côté des autorités de Tokyo, le premier concerne les fusions et acquisitions. La pratique courante d'échanges d'actions est réservée aux entreprises japonaises, donc refusée aux entreprises étrangères. L'EBC réclame une égalité de trai-

Les cabinets français n'ont le droit ni de s'associer à des cabinets nippons ni d'embaucher des avocats japonais. Ce qui constitue un frein important à leur développement

« odeurs » de l'Orient le fascinent depuis sa tendre enfance, affirme-t-il, son père les lui faisait partager quand il rentrait de ses périodes de commandant de bord long-courriers, à Air France. Depuis, ce tropisme ne l'a jamais quitté.

Dans son intervention, il souligne avec humour, afin de ne blesser personne, que pour la première fois depuis son installation dans l'archipel, c'est-à-dire il y a trente ans, il a entendu des japonais lui dire : « Nous avons besoin de vous. » De vous, les Européens, de vous et de vos investissements. Si la situation économique actuelle explique cet appel, Richard Collasse, constatant que les firmes européennes présentes au Japon étaient sur le même bateau que leur pays d'accueil, n'a évidemment pas manqué de réaffirmer sa confiance dans le pays et sa capacité de réforme.

Autre motif de colère : la création d'un système de consolidation qui introduit une surtaxe de 2 %. A abolir, selon Richard Collasse. La question de la liberté d'association des avocats n'est toujours pas réglée et traîne en longueur. Les cabinets français n'ont le droit ni de s'associer à des cabinets nippons ni d'embaucher des avocats japonais. Ce qui constitue un frein important à leur développement.

Selon le président de l'EBC, il y a une possibilité aujourd'hui, alors que le Japon est en crise, de faire fléchir les autorités même parmi les plus entêtées. « Nous pouvons monter d'un cran nos demandes. Mais ce ne sera pas toujours ainsi », insiste-t-il. Bruxelles n'a pas manqué d'être averti de cette opportunité.

Marie-Béatrice Baudet